

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes MARTINEZ Christine, Eliane DUFFAU, CAUSSADE Carole, GALLATO Nathalie et Mrs Cyril COTONAT, Jean-Michel ESQUERRA, PERES André

Absents excusés : Mme Valérie DOMERC et Mr GEVAERT Jean-Marie

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

## **1) Point projet cœur de village**

La communication concernant les terrains à vendre a été relancée.

Le Toit Familial termine l'ouverture des plis dans le cadre des marchés publics. Les travaux débiteront en suivant.

L'association des propriétaires du lotissement sera constituée à ce moment-là.

Mr le Maire a envoyé un courrier faisant état des plantations à Arbres et Paysages 32 car 5 arbustes doivent être remplacés.

L'installation des derniers lampadaires d'éclairage public aura lieu après les travaux du Toit Familial.

## **2) Projet MAM**

Monsieur le Maire nous présente le plan d'implantation du silo bois pour l'installation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté pour la mairie, les logements communaux et les salles attenantes à la mairie. Le coût prévisionnel des travaux est de 84100.29 € HT. Ce dossier est en attente des demandes de subventions sollicitées.

## **3) Taxe d'aménagement 2018**

Mr le Maire précise que la taxe d'aménagement est effective sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service de l'état (la DDT) a demandé aux communes pourvues dans document d'urbanisme d'instruire elles-mêmes les autorisations d'urbanisme. Aussi la commune a établi une convention avec le Pays Val d'Adour pour l'instruction moyennant un coût supplémentaire pour la commune.

De ce fait il est décidé de passer le taux communal de la taxe d'aménagement de 2% à 3 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **4) Consultation contrats d'assurance pour 2018**

Un appel à concurrence a été réalisé concernant les contrats d'assurance de la commune, les devis vont être étudiés. Une décision sera prise au prochain conseil.

## **5) Point agents communaux**

L'agent technique est en mi-temps thérapeutique jusqu'au 31/10/2017.

## **6) Convention de mise à disposition de « l'ex-cantine »**

Suite au changement au sein du bureau de la société de chasse, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de l'ancienne cantine, Mr le Maire donne lecture de cette convention qui est acceptée à l'unanimité et sera envoyée au président de la société de chasse pour signature.

## **7) Convention de location de la maison des associations aux associations extérieures et professionnelles**

Dans le cadre d'une demande de location par une association ou un professionnel extérieur, il est décidé de mettre en place une convention d'occupation des locaux et d'établir une tarification. Il est décidé à l'unanimité que le tarif de location de la salle sera de 50€ et la caution de 75€.

## **8) Convention de location de la salle-des-fêtes, renouvellement**

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont reconduits comme suit :

Gratuité pour toute personne ou association de la commune avec un chèque de caution de 150€.

Pour les personnes hors de la commune (chèque de caution de 150€) :

*Sans utilisation de la cuisine :*

- 150€ pour la période été (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre)
- 180€ pour la période hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril)

*Avec utilisation de la cuisine :*

- 200€ pour la période été (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre)
- 230€ pour la période hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril)

Pour les associations extérieures (chèque de caution de 150€) :

*Sans utilisation de la cuisine :*

- 100€ pour la période été (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre)

- 150€ pour la période hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril)

*Avec utilisation de la cuisine :*

- 150€ pour la période été (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre)
- 200€ pour la période hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril)

### **9) SIVOM Miélan-Marciac– budget et frais**

Mr le Maire nous informe des derniers résultats du SIVOM Miélan Marciac notamment la répartition des dépenses et recettes du syndicat.

Des devis ont été demandés afin de prévoir des travaux futurs notamment :

- La barrière du lavoir St André
- L'aménagement du jardin du souvenir au cimetière
- Le busage à l'église St André le long du champ de Mr Domerc
- Goudronnage du chemin de l'Eglise Vieille

Un traitement a été effectué sur les buis à l'église St André, l'évolution est à surveiller.

### **10) Compteurs linky**

Suite à l'assignation de la commune au tribunal administratif par Mr le Préfet, il a été demandé conseil auprès d'un avocat pour déterminer si la délibération prise sera modifiée ou retirée.

### **11) Villes & Villages Fleuris (retour visite)**

La visite des membres du jury a été positive, des conseils pour de futurs aménagements et de modes de désherbage ont été retenus.

### **12) Présentation du livret d'accueil et photos**

Mr le Maire nous fait une présentation du livret d'accueil qui sera finalisé en fin d'année.

### **13) Eglise Saint Laurent**

- Le parafoudre type 2 a été installé au clocher pour un montant de 900€.
- Nous attendons la visite prévue le 9 octobre avec Mr Pujo de TMH pour le plancher de la sacristie car d'après les techniciens du SIVOM il semblerait que ce soit un champignon qui serait à l'origine des dégradations.

### **14) Point travaux réalisés**

Mr le Maire aimerait que les travaux du local sous le préau soient achevés cet automne.

### **15) Dates des commissions communales**

- Le 7 octobre 2017 : commission espace public
- Le 28 octobre 2017 : commission vie du village

### **16) Dates prochains conseil municipal**

- Le 27 octobre 2017
- Le 8 décembre 2017

### **17) Informations communauté de communes**

- Mr le Maire nous fait part que le conseil communautaire du 25 septembre a été annulé
- Un groupe de travail pour le PLUI a été constitué à la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Ont signé le registre tous les membres présents.